

Pour se marier à **Bussy Saint-Georges**, **au moins l'un des deux futurs époux doit y avoir son domicile/résidence.**

Prendre contact avec le service État-civil/Mariages.

Il est indispensable que les deux époux se déplacent à la Mairie pour retirer un dossier et réserver une date de mariage (cette date sera confirmée uniquement après le dépôt de votre dossier complet et reconnu régulier).

Votre dossier est à déposer complet deux mois avant la date de votre mariage.

Attention, en cas de dépôt de dossier tardif ou incomplet, la date du mariage devra être reportée.